Fiche de pré-position – Allemagne

Cette fiche de pré-position vise à présenter la position de l'Allemagne dans les discussions actuelles sur la révision du règlement de gouvernance de l'Union de l'énergie. L'objectif est de mettre en lumière les priorités allemandes en matière de trajectoires de décarbonation, de sécurité énergétique et de compétitivité industrielle, afin de contribuer à une Union de l'énergie plus résiliente, abordable et alignée sur la neutralité climatique en 2050.

I/ Le maintien de l'ambition prévue, avec un encadrement de la flexibilité.

L'Allemagne plaide pour le maintien de l'objectif de 2040, qui vise **90 %** des émissions nettes de gaz à effet de serre par rapport à 1990, afin de garder une trajectoire claire pour la transition énergétique et de donner de la visibilité aux investisseurs [1, 2]. Elle a elle-même fixé dans sa législation la neutralité climatique en 2045 (la Loi fédérale sur la protection du climat, **Bundes-Klimaschutzgesetz**) [3, 4], soit **5 ans avant** les objectifs fixés par l'Union européenne. Elle est ambitieuse, se veut donneuse d'impulsion sur ce point. Berlin souhaite cependant encadrer la flexibilité : le recours aux crédits carbone internationaux ne devrait pas dépasser **3 %** de l'effort dans le cadre des discussions européennes sur les objectifs climatiques [2, 5, 6]. Par ailleurs, l'Allemagne a construit sa stratégie pour articuler son propre marché du carbone avec le système européen, afin d'en amortir les chocs économiques. Le SEQE-UE (ETS) et le futur SEQE-2 (ETS2) en sont les deux piliers [5, 7] : le premier couvre l'industrie et la production d'énergie ; le second couvrira le chauffage et le transport routier. Ce sont des secteurs que Berlin tarifie déjà depuis 2021 via son système national d'échange de quotas, donc des mesures qu'elle soutient à l'échelle européenne. Mais, elle reste prudente face à tout durcissement, et réaffirme la nécessité du respect du principe de subsidiarité lors des discussions à venir. Ses propres écarts par rapport à ses trajectoires nationales, et la diversité de ses *Länder* l'obligent en ce sens [8]. Pour concilier cette exigence avec la protection de la compétitivité industrielle, l'Allemagne pourrait défendre un assouplissement encadré des trajectoires nationales : des délais supplémentaires et des clauses de flexibilité (choc sur les prix de l'énergie, retard sur les réseaux), en contrepartie d'un reporting renforcé (données comparables, justification des écarts, calendrier de rattrapage). La flexibilité porterait sur le calendrier et non sur le niveau d'ambition : les objectifs **2030, 2040 et 2050** resteraient le cap.

II/ La neutralité technologique et le choix du mix.

En tant que première puissance économique et industrielle de l'Union européenne (UE), l'Allemagne place au centre de son projet la compétitivité industrielle : l'industrie manufacturière représente **19,9 %** de sa valeur ajoutée brute en 2024 [9]. Cette compétitivité requiert une énergie abondante, et décarbonée, mais aussi et surtout abordable. Elle défend des objectifs européens contraignants pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et s'appuie sur la "*Technologieoffenheit*", c'est-à-dire l'ouverture et la flexibilité technologique comme pilier stratégique de sa politique [4, 10, 11] : fixer des objectifs ambitieux, mais laisser à chaque État sa liberté dans les moyens d'y parvenir.

Les PNEC doivent être des plans d'investissement comportant des besoins chiffrés et des sources de financement identifiées : publiques (budget national, fonds européens) et privées. Ces plans doivent donner la priorité aux réseaux, au stockage et à l'électrification et les États doivent rester souverains sur l'organisation de leurs réseaux. L'UE doit surveiller que les PNEC permettent aux États d'atteindre leurs objectifs et ne provoquent pas de régressions dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Elle propose une flexibilité en cas de crise majeure. En cas de retard, l'Union doit proposer un appui technique et financier. Les États qui s'écartent nettement de leurs objectifs, selon un seuil clair, doivent proposer des plans correctifs. Elle souhaite que des avertissements soient émis si un PNEC est remis trop tard et



qu'un délai soit accordé avant toute sanction. Une contribution obligatoire n'est envisageable qu'en dernier recours.

L'Allemagne considère que le choix du mix relève de chaque État, comme le garantit **l'article 194 du TFUE**, et soutient un mix bas-carbone large, sans hiérarchie imposée entre les technologies. Sortie du nucléaire en **2023**, elle ne prévoit pas de revenir sur cette décision [4], mais accepte que les autres États l'incluent dans leurs PNEC, à côté des renouvelables mais sans la considérer comme telle [12]. Elle demande que le Fonds pour une transition juste (FJT) puisse financer le démantèlement des centrales nucléaires, mais jamais leur construction. L'hydrogène est reconnu sous toutes ses formes, avec des règles européennes pragmatiques [7, 13]. Elle reconnaît également le captage/stockage/utilisation du carbone (CCS/CCU) comme d'intérêt public supérieur pour l'industrie [4]. L'Allemagne prévoit enfin jusqu'à **20 GW** de nouvelles centrales à gaz, décarbonées à terme pour rester compatibles avec l'objectif de 2045 [4, 10].

III/ Compétitivité et sécurité d'approvisionnement.

La compétitivité allemande dépend notamment du prix de l'électricité. Pour les industries électro-intensives, elle a mis en place un *Industriestrompreis*, validé par la Commission : de 2026 à 2028, l'État prend en charge jusqu'à **50 %** du prix de gros sur la moitié de leur consommation, avec un plancher à 5 ct/kWh, pour **3,8 Md€** [11]. S'y ajoutent la baisse de la taxe sur l'électricité pour l'industrie [14] et une enveloppe qui peut atteindre **5 Md€** pour décarboner l'industrie lourde [15]. L'Allemagne est favorable à un suivi des prix par l'Union, mais pas à un plafond identique pour tous. Elle n'acceptera pas non plus de taxe européenne votée à la majorité qualifiée : la fiscalité exige l'unanimité.

L'Allemagne veut moderniser les réseaux en conservant des tarifs abordables, et associer cette modernisation au développement des renouvelables. Cela rend nécessaire l'augmentation de sa capacité de stockage, donc de flexibilité, et des autorisations accélérées [4, 7]. Elle ne voit donc pas l'utilité d'une nouvelle réglementation. Sa sécurité d'approvisionnement dépend aussi des interconnexions avec ses voisins. Tant qu'elle importe des fossiles, elle préfère négocier avec les fournisseurs en coopération avec les États limitrophes plutôt que seule.

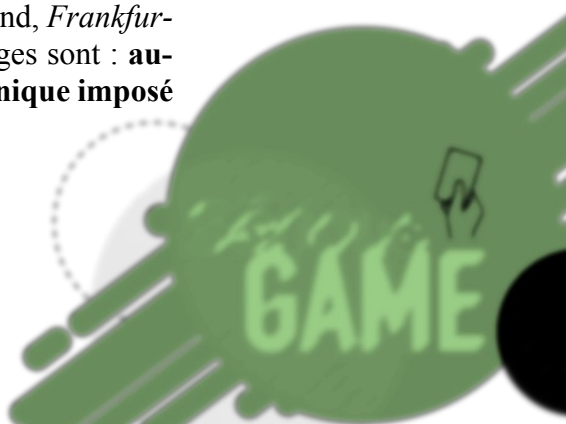
Elle soutient un mécanisme qui sanctionne les reculs. De son côté, en avril 2026, elle a réformé le quota de réduction des gaz à effet de serre dans les transports pour appliquer RED III, et l'obligation passe de **12 %** en 2026 à **65 %** en 2040, ***plus que ce que demande l'Union*** [11]. Elle a aussi lancé un programme de **220 M€** pour des stations de ravitaillement en hydrogène et des camions [16].

Enfin, l'Allemagne souhaite que le reporting soit regroupé dans le règlement de gouvernance et plus simple à remplir. Les données devront rester chiffrées et vérifiables. Sur la précarité énergétique, consciente des disparités entre les États membres, elle préfère ne pas fixer d'objectif chiffré commun : elle ne peut considérer que la précarité liée aux canicules, que décrit l'Espagne, soit gérée de la même manière que la facture de chauffage d'un hiver allemand.

IV/ Configuration de la négociation et stratégie.

Ses positions rejoignent la majorité des délégations, favorable à des objectifs contraignants assortis de flexibilités nationales. Ses alliés seront notamment le Danemark et l'Espagne. Leur poids démographique (env. 180 millions d'hab. pour l'Espagne et l'Allemagne) peut faire pencher la balance. Avec ces États et *Les amis des énergies renouvelables*, elle a aussi signé une déclaration commune. Sa position sur le nucléaire la place en pont entre ceux qui veulent fondre le nucléaire dans un objectif unique d'énergie propre, et ceux qui le rejettent.

Enfin, son lien privilégié et sa collaboration avec le média allemand, *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, sera d'une grande utilité. Ses lignes rouges sont : **aucune mesure fiscale à la majorité qualifiée, et aucun modèle unique imposé sur les moyens.**



Sources

[1] Amelang, S. (2025, 8 septembre). *German environment minister warns against delaying EU's 2040 climate target decision*. Clean Energy Wire. https://www.cleanenergywire.org/news/german-environment-minister-warns-against-delaying-eus-2040-climate-target-decision

[2] epd. (2025, 4 novembre). *Ringen um EU-Klimaziel für 2040: Deutschland für 90-Prozent-Senkung*. evangelisch.de. https://www.evangelisch.de/inhalte/249170/04-11-2025/ringen-um-eu-klimaziel-fuer-2040-deutschland-fuer-90-prozent-senkung

[3] PNC-France. (2021, 15 juillet). *L'Allemagne vise la neutralité carbone en 2045*. https://www.pnc-france.org/lallemagne-vise-la-neutralite-carbone-en-2045/

[4] PwC Deutschland. (2025, 23 avril). *Der Koalitionsvertrag und seine Maßnahmen für den Energiebereich*. Blog Auf ein Watt. https://blogs.pwc.de/de/auf-ein-watt/article/248596/der-koalitionsvertrag-und-seine-massnahmen-fuer-den-energiebereich/

[5] Jendrischik, M. (2025, 5 novembre). *EU-Klimaziel 2040: 90 % auf dem Papier, weniger als 85 % in der Realität*. CleanThinking. https://www.cleanthinking.de/eu-klimaziel-2040-umweltminister-einigen-sich/

[6] dpa. (2025, 3 juillet). *Chancellor Merz backs EU carbon credit plan in 2040 emissions target*. Yahoo News. https://www.yahoo.com/news/chancellor-merz-backs-eu-carbon-120231228.html

[7] Belz, S., et Kasimir, S. (2025, 15 avril). *Koalitionsvertrag: Was kommt auf den Energie- und Industriesektor zu?* CMS. https://cms.law/de/deu/legal-updates/koalitionsvertrag-was-kommt-auf-den-energie-und-industriesektor-zu

[8] Wettengel, J. (2025, 15 mai). *Germany runs risk of missing emission-cutting targets with new government plans – climate council*. Clean Energy Wire. https://www.cleanenergywire.org/news/germany-runs-risk-missing-emission-cutting-targets-new-government-plans-climate-council

[9] Destatis. (2026, 27 janvier). *Gross value added manufacturing 2024* [données Eurostat]. Statistisches Bundesamt. https://destatis.de/Europa/EN/Topic/Industry-trade-services/Industry_GVA.html

[10] Baumer, A. (2025, 20 octobre). *Schwarz-rote Uneinigkeit: Merz stärkt Reiche bei Gaskraftwerken den Rücken*. ZfK. https://www.zfk.de/politik/deutschland/merz-reiche-gaskraftwerke-ruecken-pure-anmassung

[11] Direction générale du Trésor, SER de Berlin. (2026, avril). *Veille sectorielle Allemagne, n° 04*. https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/1efd16a2-d53d-4561-9a51-5398c6f8c327/files/f9c06fd2-e995-426b-a2d3-fbd5076493a8

[12] Dalton, D. (2025, 19 mai). *Germany drops long-held opposition to nuclear in "rapprochement" with France*. NucNet. https://www.nucnet.org/news/germany-drops-long-held-opposition-to-nuclear-in-rapprochement-with-france-5-1-2025

[13] WWF Deutschland. (2025, 16 avril). *Check des Koalitionsvertrages anhand der WWF-Hauptforderungen*. https://www.wwf.de/fileadmin/fm-wwf/Publikationen-PDF/Politik/WWF-Bewertung-Koalitionsvertrag-2025.pdf

[14] Deutscher Bundestag. (2025, 13 novembre). *Stromsteuersenkung für Produzenten und Landwirte verstetigt*. https://www.bundestag.de/dokumente/textarchiv/2025/kw46-de-energiesteuer-1126268

[15] IWR. (2026, 6 mai). *CO2-Differenzverträge 2026: Bundeswirtschaftsministerium startet neue Gebotsrunde zur Dekarbonisierung energieintensiver Industrien*. https://www.iwr.de/news/co2-differenzvertraege-2026-bundeswirtschaftsministerium-startet-neue-gebotsrunde-zur-dekarbonisierung-energieintensiver-industrien-news39659

[16] NOW GmbH. (2026, 29 janvier). *BMV investiert in klimafreundlichen Schwerlastverkehr – 220 Mio. Euro für Wasserstofftankstellen und -fahrzeuge*. https://www.now-gmbh.de/aktuelles/pressemitteilungen/bmv-investiert-in-klimafreundlichen-schwerlastverkehr/

